



Conseil économique et social

Distr. générale
19 avril 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par Ingénieurs du monde, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Les politiques de gestion du capital immatériel pourraient contribuer à la résolution de la crise économique, le capital immatériel qui crée de la richesse dans notre monde de haute technologie étant un facteur déterminant pour les entreprises de ce secteur d'activité à forte valeur ajoutée.

Le modèle que nous proposons montre que la notion d'« immatériel » peut apporter des solutions intéressantes aux activités d'innovation de nos entreprises.

En résumé, la première étape consiste à proposer une approche comportant une classification du capital immatériel utilisable par la suite par les professionnels des technologies de l'information, par exemple. Comment les entreprises des technologies de l'information produisent-elles des biens immatériels?

La gestion des ressources humaines et la formation du personnel peuvent constituer le cœur de ce processus innovant et jouer un rôle de catalyseur dans la promotion de ce potentiel dans les autres services de l'entreprise. En effet, le fait de tirer pleinement profit de l'intelligence et des comportements au cœur de l'entreprise permet non seulement de résoudre différents problèmes factuels mais également de révéler la véritable richesse cachée.

À partir de là, sur la base d'une expérimentation, la proposition d'une nouvelle méthode innovante baptisée « Negotiatech » ouvre de nouvelles perspectives pour le capital humain de l'entreprise en matière de science, de technologie et/ou d'innovation.

Il devient alors nécessaire d'élaborer une politique de gestion du potentiel considérable créé par les biens incorporels dans les domaines des technologies de l'information et des télécoms, par exemple.

L'objectif est de parvenir à produire des biens immatériels dans ce type de secteurs d'activités modernes.
